

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2024.22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	01
Présents :	23
Procurations :	03
Votants :	26

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le ONZE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Madame Françoise CHASSON, Première Adjointe de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Franck REVEL à Eric JOURET, Mélody FERRERO à Francis CLUTIER, Nicole TOGNETTY à Françoise CHASSON - **Absent :** Laurent FAURE - **Secrétaire de séance :** Peggy BROC

Travaux / Urbanisme : Convention opérationnelle entre la Commune de Vals-les-Bains et l'EPORA – Friche CMA – N°07D029 – Autorisation donnée à l'EPORA pour la cession

La commune a conclu une convention opérationnelle avec l'EPORA pour l'accompagner dans la requalification de la friche industrielle CMA.

Une étude pré-opérationnelle a été menée en 2018 à l'échelle de l'ilot nommé « Friche CMA » dans le cadre de la CEVF 07D002. Des acquisitions ont ensuite été menées par l'EPORA ; parcelle AO26 le 13 décembre 2019, parcelles AO232 et 261 et 22 le 29 mars 2023. Des travaux de sécurisation ont été menés début 2023, les diagnostics amiante et plomb ainsi qu'une étude « Sites et Sols Pollués » ont été menées dans la foulée. Le programme des travaux a été validé en septembre 2023. Les travaux ont été lancés en début d'année 2024.

Après requalification de la friche, EPORA procédera à la cession du tènement foncier à la société ADIS, désignée opérateur par la collectivité en vue de la création d'une vingtaine de logements en accession sociale.

Compte tenu des dispositions de la convention liant la commune à l'EPORA, une délibération du conseil municipal doit approuver cette cession.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver la cession des parcelles AO232 et 261 et 22, et AO26, par l'EPORA, pour un montant de 240 000€ HT à la société ADIS,**

../..

.2.

- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer toutes les pièces à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 1 abstention (Mme GIBAUD) cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 12 avril 2024

Pour le Maire
La Première Adjointe

Françoise CHASSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 15 AVR. 2024
et de sa publication à la même date »